**Bénédicte Brun** Agence Droit Devant [brun@droitdevant.fr](mailto:brun@droitdevant.fr) : 01 39 53 53 33. Attachée de presse

Hélène LERAITRE (social) ou Nadia Lecuyer toutes deux élues Mairie de Saint Maur des Fossés [01 45 11 65 65](https://www.google.com/search?rlz=1C1CHBF_frFR801FR801&ei=9-AQXe7PLJGGgQaHh6ugCw&q=mairie%20de%20saint%20Maur&oq=mairie+de+saint+Maur&gs_l=psy-ab.3..0l9j0i20i263.1010740.1013266..1014237...0.0..0.144.1617.2j11......0....1..gws-wiz.......0i71j35i39.xfr7dmr2yWI&npsic=0&rflfq=1&rlha=0&rllag=48803829,2493517,609&tbm=lcl&rldimm=8904853377749503510&phdesc=RX26OXN9NKg&ved=2ahUKEwjWyZPKsILjAhXSPsAKHVcoBHgQvS4wAHoECAYQFg&rldoc=1&tbs=lrf:!2m1!1e3!3sIAE,lf:1,lf_ui:1)

<https://www.aphp.fr/contenu/association-les-transmetteurs-0> ==>

**Adresse email:**[**transmetteurs@gmail.com**](mailto:transmetteurs@gmail.com) **Contact: Mme Julie Fournier-chargée de mission tél.06 72 01 08 93 / Mme Suzanne Tartière-Secrétaire générale tél. 06 60 81 24 19**

<http://www.unicancer.fr/patients/notre-demarche-de-prise-en-charge>

Appel à projet, ministère de la santé : dgs-mctremplin[@]sante.gouv.fr

<https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/actualites-du-ministere/article/resumes-des-19-projets-pilotes-retenus-en-2016>

[https://www.femasif.fr](https://www.femasif.fr/) : Facilitateur : 94 Jacques Claude Cittee, MG, Pôle de santé de Créteil et de l'Est du Val de Marne - L'HAY LES ROSES Taha Anas, MG, Maison de santé universitaire de Sucy, SUCY-EN-BRIE Girard Corinne, Infirmière, MSP Sucy en Brie, SUCY EN BRIE

Corinne Girard : [corinne.girard12@wanadoo.fr](mailto:corinne.girard12@wanadoo.fr)

Claude Cittée : [jccittee@gmail.com](mailto:jccittee@gmail.com)

<https://www.admr.org/associations> ==> société d’aide à domicile

<https://www.fncs.org/la-region-ile-de-france-soutient-les-centres-de-sante>

<https://www.maddyness.com/les-structures-daccompagnement/>

<https://www.a3com.fr/> : société de service pour prise de rv médicale

<https://www.urssaf.fr/portail/home/independant/je-cree-mon-entreprise/quelle-activite/je-suis-profession-liberale/sinstaller-en-tant-que-professio.html>

<https://www.msplesmuriers.fr/les-praticiens>

<https://www.ameli.fr/medecin/exercice-liberal/remuneration/teletransmission-retour-noemie/teletransmission>

<https://fam-facturation.com/> = **09 50 61 05 69**

FORMATION : <https://www.bplusconseil.com/nos-partenaires/> : conseil pour Org de Formation

**Conseil régional d'Ile-de-France**

La Région Île-de-France soutient les structures d'exercice collectif de premier recours qui pratiquent le tiers payant et des tarifs de secteur 1.

Les maîtres d'ouvrage éligibles à une aide financière sont :

1. les collectivités locales,
2. les établissements de santé,
3. les associations relevant de la loi 1901….

Les dépenses d’investissements relatives à la création, l’extension, la restructuration et l’équipement de ces établissements sont concernées par ces subventions.

#### Avant de renseigner et renvoyer un dossier complet, merci de prendre contact avec le service du développement social et santé de la Région pour vérifier l’éligibilité du projet.

* **Magdouda BENDJEBLA**
* [magdouda.bendjebla@iledefrance.fr](mailto:magdouda.bendjebla@iledefrance.fr)
* Tél. : 01 53 85 74 62
* **Véronique BOISLAVILLE**
* [veronique.boislaville@iledefrance.fr](mailto:veronique.boislaville@iledefrance.fr)
* Tél. : 01 53 85 75 77

FORMATION pour les aidants : <https://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_2612334/fr/faire-dire>

## Les trois principales tâches qui peuvent être externalisées sont les suivantes.

### Le secrétariat à distance

Il est possible d’externaliser toutes les tâches de secrétariat : la prise de rendez-vous, la frappe de documents, la préparation de comptes-rendus…Pour les professionnels de santé en exercice individuel ou avec un faible volume d’activité et qui n’ont pas les moyens d’engager une secrétaire médicale, c’est une solution particulièrement adaptée.  
L’externalisation du secrétariat peut être permanente ou au contraire temporaire, par exemple lors des congés de la secrétaire habituelle. Il existe plusieurs formules : secrétariat téléphonique simple avec prise de rendez-vous, secrétariat avec prise de messages et frappe de courriers et de comptes-rendus, secrétariat avec envoi de courriers postaux…  
Le coût varie selon le forfait choisi et les missions exercées par le **télésecrétariat : entre 50 et 300 euros par mois en moyenne**.

### La gestion du tiers payant

Confier la gestion du tiers payant à un prestataire extérieur permet de gagner du temps, de réduire l’encours de trésorerie et de se recentrer sur les services à la patientèle. Le gain de temps est très appréciable pour les professionnels de santé qui ont un gros volume de tiers payant, comme les médecins généralistes et les pharmaciens, notamment. Dans les pharmacies, par exemple, on estime que la gestion du tiers payant représente entre 500 et 600 heures de travail chaque année.  
Le prestataire s’occupe à la fois de la télétransmission des feuilles de soins, des paiements par les organismes d’assurance maladie et les mutuelles, des relances et des factures impayées et des éventuels litiges. Il est possible de lui confier aussi les tâches de rapprochement bancaire.  
Le plus souvent, vous bénéficiez d’un virement unique par télétransmission de feuilles de soins. Vous recevez également des relevés pour vérifier régulièrement votre activité en tiers payant. Enfin, le prestataire peut offrir un service en ligne pour suivre vos dossiers.

Le coût de cette prestation dépend étroitement du nombre de feuilles de soins télétransmises. Plus ce nombre est élevé, plus le coût est dégressif. Il faut compter en moyenne de **200 à près de 1 000 euros par mois selon le volume d’activité**.

### La gestion comptable et fiscale

La tenue de la comptabilité et l’établissement des déclarations fiscales est souvent très compliquée et très chronophage. Pour externaliser toute la gestion comptable et fiscale du cabinet, il y a deux solutions principales : le recours à un cabinet d’expertise-comptable extérieur, ou aux services d’une association de gestion agréée.  
Le comptable peut prendre en charge la tenue de votre comptabilité mensuelle, l’établissement ou la révision du bilan, l’envoi des déclarations fiscales périodiques ou annuelles… Il peut s’agir d’un prestataire personne physique ou, comme c’est de plus en plus souvent le cas, d’un service comptable en ligne. L’avantage de ce service en ligne est un coût moins élevé (à partir de 60 euros par mois environ). Attention néanmoins à la qualité du prestataire : il doit être inscrit à l’Ordre des experts-comptables.  
De leur côté, les associations de gestion agréées (AGA) proposent également des services de tenue de comptabilité et d’établissement (et d’envoi) des déclarations fiscales, pour un coût annuel de quelques centaines d’euros seulement.

**IPSO**

* Une approche inédite et innovante, qui porte en elle une volonté de s’attaquer aux racines d’un problème, afin de transformer les choses durablement, à l’échelle de tout un secteur
* Un potentiel d’impact positif à grande échelle, qui découle d’une stratégie entrepreneuriale ambitieuse  qui  saura  mobiliser  intelligemment  tous  les  acteurs  touchés  par  cette problématique, et ainsi démultiplier son impact
* Un  profil  d’entrepreneur  éthique,  créatif  et  visionnaire, qui  saura  se  relever  de  ses échecs,  se  confronter  aux  résistances  des  acteurs  en  place,  mais  aussi  embarquer  la société derrière une vision à laquelle il ne renoncera jamais

Ils rejoignent ainsi Ashoka, qui comprend désormais 3300 hommes et femmes dans le monde (85 pays) qui mettent leurs qualités entrepreneuriales au service d’innovations efficientes destinées à résoudre des problèmes sociétaux majeurs. Afin d’accompagner ces entrepreneurs tout au long de leur aventure entrepreneuriale, Ashoka fera appel à l’ensemble de son réseau (entrepreneurs sociaux, partenaires en mécénat de compétences, dirigeant(e)s d’entreprise...). Ils mettront en place un accompagnement personnalisé, destiné à renforcer la capacité de ces entrepreneurs sociaux à développer leur action à grande échelle et à jouer un rôle de leader dans la transformation de leurs secteurs respectifs.

Nous voulons faire de ce projet un [motif d’espoir pour le système de santé parisien](http://www.lesechos.fr/04/10/2014/lesechos.fr/0203831965382_paris-en-passe-de-devenir-un-desert-medical--.htm), répondre aux attentes de la jeune génération de médecins, et faciliter l’accès pour tous aux soins de proximité. Le cabinet sera une maison de santé universitaire et pluridisciplinaire, qui accueillera progressivement sur 400 m2 une dizaine de professionnel(le)s de santé. Il servira à la fois de laboratoire, d’incubateur de nouvelles technologies liées à l’e-santé, de lieu de formation pour des étudiant(e)s en médecine, et de tête de pont pour un futur réseau.

Pour rappel, Paris doit permettre l'installation d'environ 1000 nouveaux médecins d'ici 10 ans pour ne pas se retrouver en pénurie...

## ipso heureux lauréat de Paris Initiative Entreprise

30 mai 2014

ipso santé est fier d'annoncer sa sélection par [Paris Initiative Entreprise](https://www.pie.paris/) (PIE) comme lauréat de sa promotion 2014 !

Chaque année une vingtaine de projets innovants et responsables socialement sont accompagnés et subventionnés par cet organisme, qui dépend de la Mairie de Paris, la région Ile-de-France, la Chambre de Commerce ou encore le Fonds Social Européen.

A ce titre, nous bénéficierons d'un accompagnement du réseau PIE et de 30.000 euros de financement, qui nous permettront d'accélérer notre développement technologique dans les mois qui viennent, avec de nombreux projets dans les cartons.

Cette marque de reconnaissance est très importante pour nous. Elle nous conforte dans nos efforts, et valide la valeur sociale et sociétale de notre engagement à contribuer à la création d'un parcours de soins plus accessible, plus juste et plus efficace pour les parisiens.

Merci aux membres du jury de Paris Initiative Entreprise qui ont unanimement cru en nous, et à tous nos soutiens présents depuis le début de l'aventure.

L’inscription dans les réseaux particuliers ou filières de prise en charge L’exercice de l’activité de soins de suite et de réadaptation ne peut en aucun cas être isolé. Il s’inscrit naturellement dans certaines filières de prise en charge (gériatrie, addiction, brûlés...). A ce titre, vous veillerez à la bonne articulation entre les circulaires d’organisation des filières de soins et la présente circulaire. Il s’inscrit également dans un réseau de partenariat, voire un réseau de santé, destiné à garantir aux patients un accès aux compétences ou plateaux techniques indispensables et à assurer son accompagnement jusque dans son milieu habituel de vie, familial, social ou professionnel. Les établissements de santé autorisés au titre du SSR doivent donc développer les coopérations notamment avec les structures médico-sociales (établissements, CLIC, MDPH, UEROS...). C’est à ce titre également que les décrets prévoient que les compétences d’assistante sociale sont nécessaires à toute structure de SSR et qu’il doit être possible que certains professionnels des services de SSR interviennent sur le lieu de vie des patients, pour évaluation, propositions, adaptations, transfert des acquis dans la réalité de vie, en liaison avec les acteurs sanitaires et/ou sociaux qui prendront le relais.